



Munich Personal RePEc Archive

Diaspora and developement: What intercatations in the Moroccan case?

bouoiyour, jamal

CATT University of Pau

November 2008

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/37216/>
MPRA Paper No. 37216, posted 09 Mar 2012 10:50 UTC

Diaspora et développement

Quelles interactions dans le cas marocain ?

Jamal BOUOUIYOUR

CATT, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau

Jamal.bouoiyour@univ-pau.fr

Paru dans « *Migration et Société* »

n° 120, novembre-décembre 2008

Résumé :

Après un bref rappel du contexte institutionnel relatif à la question migratoire au Maroc, nous montrons que les migrants marocains ont un comportement ambigu (à travers les transferts de fonds), mélangeant un sentiment d'altruisme, mais aussi d'égoïsme. Nous montrons aussi que le Maroc ne profite pas suffisamment de la niche que représente sa diaspora ni en termes d'investissements (à travers les transferts de fonds) ni en termes d'effets de débordement (spillovers) de ces investissements (à travers le transfert de technologie).

Mots clés : Migration, Diaspora, Maroc.

1. Introduction

Le Maroc a connu depuis son indépendance en 1956 des progrès importants en matière de développement. Il est par ailleurs l'un des pays africains le plus ouvert et le plus libéral. Il est celui dont les structures productives, commerciales et bancaires relèvent plus de l'initiative privée et qui est la plus exposée aux marchés étrangers. Cette double vocation, libérale et mondiale, est particulièrement due à la place dominante occupée par le Maroc dans la production et l'exportation du phosphate, à son choix politique fondamental d'entretenir des relations étroites avec le reste du monde — particulièrement avec l'Occident — et à l'existence d'une forte bourgeoisie foncière, industrielle, commerciale et financière. Cette ouverture est donc depuis longtemps bien ancrée dans la politique économique de ce pays. Elle s'est confirmée et renforcée dans les années 1990 et au début des années 2000 par la signature de plusieurs accords d'association avec l'Union européenne, les États-Unis, certains pays arabes (accords d'Agadir), la Turquie.

Pour importants qu'ils soient, ces acquis ne peuvent passer sous silence les faiblesses inhérentes à l'économie marocaine : une croissance en dents de scie (liée aux aléas climatiques), un taux d'analphabétisme inquiétant, des inégalités criantes, un système éducatif en déliquescence et des institutions qui laissent à désirer.

On peut évidemment s'opposer à cette vision, qui peut sembler pessimiste, en arguant que des progrès non négligeables ont été enregistrés ces dernières années : déconnexion progressive de la croissance économique et des aléas climatiques, progression des taux de scolarisation, amélioration de l'infrastructure (transport, routes, télécommunication), intensification de la lutte contre l'habitat insalubre, augmentation du nombre des ménages ayant accès aux services de base (eau, électricité...). Cependant, ces efforts sont lents tant les handicaps sont structurels. De même, le système productif, avec un secteur informel pléthorique, est typique d'un pays en développement, ce qui fragilise le Maroc sur son propre marché au moment où la concurrence s'annonce de plus en plus rude. Autrement dit, les conditions actuelles qui prévalent dans ce pays laissent penser qu'il est difficile qu'il s'engage sur un sentier de croissance durable, en appliquant de façon indifférenciée et non hiérarchisée la panoplie de mesures habituellement utilisée dans le cas de pays en transition vers l'économie de marché, étant donné la nécessité de poursuivre l'élimination d'importants handicaps structurels. Cela est d'autant plus délicat que la mobilité induite par l'ouverture —

telle qu'elle est sous-entendue dans les différents accords d'association signés par le Maroc tant avec l'Europe qu'avec les États-Unis — ne concerne qu'un facteur de production, à savoir le capital. La problématique migratoire est plutôt vue sous l'angle sécuritaire.

Par ailleurs, 10 % des Marocains vivent en dehors de leur pays, vers lequel ils transfèrent des fonds de plus en plus importants, qui constituent une source importante de devises dont le Maroc ne peut se passer. En 2003 par exemple, ces transferts de fonds ont représenté plus de 8 % du PIB (10 % en 2007) et 36 % de l'investissement national (formation brute du capital fixe). Ils ont couvert 46 % des exportations et 30 % des importations, (38 % et 24 % en moyenne, respectivement durant les trois dernières années contre 37 % et 23 %).

L'objectif de la présente contribution est de montrer que le Maroc ne profite pas suffisamment de la niche que représente sa diaspora ni en termes d'investissements (à travers les transferts de fonds) ni encore moins en termes d'effets de débordement (spillovers) de ces investissements (à travers le transfert de technologie). Avant d'exposer ces deux points, nous présenterons le contexte institutionnel marocain en relation avec la problématique migratoire.

2. Le contexte institutionnel

Les autorités marocaines ont depuis longtemps compris l'importance de l'émigration en tant que moyen d'améliorer le bien-être national et de contribuer au développement économique du pays. Ainsi l'émigration peut-elle participer à l'allègement des pressions sur l'emploi, aux transferts de fonds et à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire à l'étranger. Les politiques migratoires ont été définies autour de ce principe ainsi que de celui du maintien de liens privilégiés des émigrés avec leur pays d'origine afin de protéger leurs droits et de préserver leur identité dans les différents pays d'accueil. Si les motivations économiques ont presque toujours été à la base de la décision individuelle d'émigrer, elles l'ont été aussi dans la définition d'une politique migratoire marocaine¹.

2.1. Gouvernance et migration

¹ Sur l'importance des motivations économiques sur la décision de migrer dans le cas marocain, on peut se référer à Fadloulah et al. (2000).

Comparé aux autres pays du Maghreb, la politique en matière d'émigration mise en place au Maroc a été la plus lisible et la plus constante. Déjà en 1968, le plan quinquennal (1968-1972) fixait comme objectif l'augmentation du nombre d'émigrés afin de diminuer les pressions sur le marché du travail, d'encourager les envois des fonds par les ressortissants marocains à l'étranger et d'élever le niveau du capital humain national en prévision des retours d'étudiants. Ces objectifs ont évidemment été redéfinis après que les gouvernements des pays du Nord eurent décidé dans les années 1970 d'arrêter les flux migratoires, mais les autorités marocaines ont maintenu le cap et ont poursuivi dans cette voie. Après 1974, le nombre d'émigrés marocains a continué d'augmenter, mais par d'autres canaux (regroupement familial, mariage...). Cette politique d'encouragement à l'émigration et du maintien de liens forts avec le pays d'origine n'a jamais été démentie au plus haut niveau de l'État. Le roi Hassan II a toujours été réticent à l'intégration des Marocains dans leur pays d'installation et refusait de reconnaître la double nationalité.

On peut affirmer que la politique migratoire marocaine est parfaitement cohérente et qu'elle considère la migration comme un moyen parmi d'autres de promouvoir l'économie nationale. Cette position est différente de celle des autres pays du Maghreb². Si la philosophie générale concernant l'importance de la migration en tant que levier de croissance a été bien comprise par les responsables marocains, on ne peut pas en dire autant des moyens mis en œuvre ni des outils mobilisés pour impliquer la diaspora dans le processus de développement. La multiplication des institutions dédiées à la diaspora et le flou entourant le rôle de chacune d'elles en dit long sur la manière d'organiser la migration. La multiplication des interlocuteurs n'est pas une tare en soi, c'est la juxtaposition des attributs, la concaténation des rôles et l'enchevêtrement des actions qui pose problème.

En effet, outre la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger dont le rôle premier est d'aider les migrants marocains à résoudre les problèmes rencontrés tant dans les pays hôtes qu'au Maroc, il existe d'autres institutions telle que la Fondation Mohammed V pour la Solidarité qui se consacre à l'accueil des migrants lors des vacances d'été. À cela il faut ajouter un département ministériel chargé des Marocains résidant à l'étranger dont on a

² Les autorités algériennes suivaient à l'époque une politique migratoire radicalement différente. Elles avaient ainsi devancé la France en suspendant l'émigration vers ce pays dès 1973, c'est-à-dire un an avant que cette dernière n'annonce la fermeture officielle des frontières en 1974. Il faut dire qu'à cette époque les conditions économiques qui prévalaient en Algérie (boom du secteur des hydrocarbures) étaient différentes de celles du Maroc. La Tunisie avait une position intermédiaire entre l'Algérie et le Maroc.

du mal à comprendre le rôle étant donné l'existence de la Fondation Hassan II. Et comme si cela ne suffisait pas, les responsables marocains ont mis en place une nouvelle instance : le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Ce Conseil a pour objet de mettre en œuvre une stratégie nationale d'immigration en collaboration avec les autres instances en charge de la migration. La mise en place de ce Conseil, en décembre 2007 a suscité un débat houleux au sein de la communauté marocaine à l'étranger, qui espérait avoir un organe qui la représenterait. Or, les membres de ce Conseil ont été nommés par le roi du Maroc. Pour le moment, les attributions du CCME ne sont pas bien définies, mais sa composition (des cadres de haut niveau) donne une idée de la nouvelle vision stratégique de la problématique migratoire qu'ont les autorités marocaines. Il est évidemment tôt pour juger de l'utilité du CCME et de l'efficacité de ses actions, mais si les autres instances en charge de l'immigration continuent d'exister à côté du Conseil, on aura du mal à comprendre les tenants et les aboutissants du processus.

2.2. Politiques migratoires

L'intervention de l'État marocain en faveur de la préservation des intérêts économiques et de l'identité culturelle et religieuse de ses ressortissants a pu maintenir un lien fort entre l'émigré et son pays d'origine, même si les questions politiques ont quelquefois pu distendre ce lien, voire l'obscurcir (Fargues 2002). On se trouve ainsi dans des situations surréalistes où des responsables d'un certain nombre de pays européens demandent explicitement au roi du Maroc d'intervenir pour prendre position dans des événements, certes liés aux émigrés d'origine marocaine, mais qui relèvent de la politique intérieure du pays d'installation³. De même, les maires de certaines villes en France demandent l'intervention du consul du Maroc pour apaiser les tensions dans certains quartiers à forte densité d'émigrés marocains ou de Français d'origine marocaine.

³ Il s'agit de la demande formulée par un député néerlandais au roi du Maroc de prendre position par rapport à l'islam "radical", suite à l'assassinat du metteur en scène Theo Van Gogh par un ressortissant Néerlandais d'origine marocaine.

Par ailleurs, les banques marocaines ont très vite compris l'importance de l'épargne des ressortissants marocains à l'étranger et, pour stimuler les transferts de fonds, elles n'ont pas hésité à s'installer dans les pays d'accueil à partir de 1971⁴.

La surmédiation dans les pays du Nord de tout ce qui est en rapport avec l'islam depuis les attentats du 11 septembre 2001, et même avant cette date, sur fond d'immigration irrégulière, n'a fait qu'exacerber les problèmes migratoires entre les pays d'émigration et les pays d'immigration. En tout cas, il paraît nécessaire pour l'ensemble des partenaires sinon indispensable que la migration soit organisée. C'est dans ce sens que le Maroc a signé un certain nombre de conventions de main-d'œuvre et de sécurité sociale avec ses partenaires européens.

Tableau 1 : Conventions de main-d'œuvre et de sécurité sociale signés avec certains pays européens

	Conventions de main-d'œuvre	Conventions de sécurité sociale
République fédérale d'Allemagne	21 mai 1963	25 mars 1981
France	1er juin 1963	9 juillet 1965
Belgique	17 janvier 1964	24 juin 1968
Pays-Bas	14 mai 1969	14 février 1972

Source : Direction des affaires consulaires et sociales, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Rabat; Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (2004) et KHACHANI (2004)

Durant les années de forte demande européenne en matière de main-d'œuvre, des pays tels que la France et la Belgique n'ont pas hésité à envoyer des représentants au Maroc pour

⁴ Par ailleurs, la réglementation de change permet aux ressortissants marocains à l'étranger de détenir auprès des banques marocaines deux types de comptes : un compte en dirhams convertibles (apport en devises libellé en dirhams) et un compte en devises. Les revenus à terme ainsi constitués sont exonérés de taxes. En 1993, la circulaire n° 1607 de l'Office de change a stipulé que le versement initial doit être supérieur ou égal à la contre-valeur en devises de 100 000 dirhams. En 1995, une autre circulaire a remplacé celle de 1993 en diminuant le montant du versement initial avant de supprimer définitivement la contrainte du versement minimum. L'ouverture des comptes en devises devient donc libre pour les ressortissants marocains à l'étranger. Cependant, au cas où ces derniers souhaiteraient réexporter tout ou une partie des devises rapatriées dont la contre-valeur dépasse 50 000 dirhams, ils doivent souscrire auprès des services douaniers des frontières une déclaration à cet effet.

recruter de la main-d'œuvre, voire pour établir des organismes officiels. L'Office national d'immigration français s'est ainsi installé à Casablanca. Au cours des années 1960 cependant, la plupart des émigrés marocains ont rejoint la France sans autorisation de travail préalable et ont régularisé leur situation plus tard. D'autres organismes ou des représentants de patronat européens se sont installés au Maroc. La Belgique a installé des bureaux de recrutement à la demande, entre autres, de la Fédération des charbonnages belges. Au même moment un bureau de recrutement a été mis en place par les Pays-Bas.

Après l'arrêt officiel de l'immigration en 1973-1974, l'ensemble de ces bureaux et représentations fut fermé. Cependant d'autres formes de migration sont apparues, en particulier le regroupement familial. Ce dernier a été instauré en vertu des conventions bilatérales signées par le Maroc et ses partenaires européens. Pour encourager officiellement le regroupement familial les autorités allemandes ont décidé en 1975 de suspendre les allocations familiales pour les enfants des travailleurs ne résidant pas avec leur famille en Allemagne. De même, la réforme fiscale qui a suivi désavantageait les familles immigrées dont les enfants étaient restés au Maroc (Berriane, 2003). Le gouvernement belge a aussi encouragé le regroupement familial. Dans ce sens, une compensation financière a été même distribuée aux immigrés qui faisaient venir leur famille, et le ministère de l'Emploi et du Travail édite des brochures distribuées par les consulats de Belgique dans les pays d'Afrique du Nord.

La migration saisonnière s'est aussi développée dans un premier temps dans les pays traditionnels d'immigration, puis dans les nouveaux pays d'immigration tels que l'Espagne, qui a signé avec le

Maroc le 30 septembre 1999 un accord administratif relatif aux travailleurs saisonniers. De même, le chapitre IV de l'accord bilatéral en matière de main-d'œuvre signé le 25 juillet 2001 entre le Maroc et l'Espagne est consacré aux « dispositions spéciales concernant les travailleurs saisonniers ».

Cependant, la convention d'application de l'accord de Schengen signée le 19 juin 1990 relative à l'établissement de visas, aux contrôles renforcés aux frontières extérieures, au système de délivrance de permis de travail a réduit de manière substantielle les flux migratoires du Maroc vers l'Europe, ce qui n'a pas empêché d'autres formes de migration de se développer, en particulier l'immigration irrégulière.

Après la crise des années 1970, les gouvernements occidentaux ont essayé d'organiser le retour des immigrés dans leur pays d'origine, mais ces initiatives n'ont eu que des effets négligeables sur le retour des Marocains.

Par ailleurs, une série de dispositions concernant la garantie des droits des émigrés en situation régulière (en faisant fi des droits des émigrés en situation irrégulière) figurent dans le cadre des accords d'association signés entre l'Europe et les pays du Maghreb (zone de libre échange euro-méditerranéenne) qui contiennent des clauses visant à réduire la pression migratoire en créant des emplois dans des zones à fort taux de migration, tel le Maroc. Ce partenariat comprend aussi des dispositions concernant la nécessité de lutter contre l'immigration irrégulière. Si on scrute de près la politique migratoire européenne en général et française en particulier, on peut affirmer sans exagérer qu'elles sont le reflet d'un désarroi. Le foisonnement de lois et instruments institutionnels illustre bien ce désarroi. Depuis l'accord franco-allemand de Sarrebruck en 1984 étendu au Benelux en 1985 (connu sous le nom d'accord de Schengen) puis à d'autres pays européens en 1995 et 2000, en passant par la convention de Dublin de 1990 (détermination du pays chargé d'examiner une demande d'asile), ou encore le traité de Maastricht et enfin le traité d'Amsterdam, la politique migratoire européenne manque de clarté. D'une part, tous les pays européens ne sont pas concernés par certains de ces traités et, d'autre part, en vertu du principe de la subsidiarité, les États gardent la possibilité de légiférer en matière d'asile et d'immigration à condition de respecter les directives et règlements européens.

Le Conseil européen de Tampere qui a eu lieu les 15 et 16 octobre 1999 avait adopté une approche équilibrée de la migration en insistant sur l'intégration des ressortissants des pays tiers, sur une approche globale incluant à la fois les droits de l'homme, le développement des pays du Sud... Mais les attentats du 11 septembre 2001 sont venus polluer cette approche et les Européens ont durci leur politique migratoire. Le Conseil européen de Séville de 2002 a exigé que toute relation entre l'Union européenne et les pays tiers contienne des clauses relatives à l'immigration, en particulier la gestion partagée des flux migratoires et la réadmission des étrangers en situation irrégulière. En termes plus clairs, il s'agira de lier l'aide de l'Union en faveur de certains pays tiers, dont le Maroc, aux efforts consentis par ces pays pour lutter contre l'immigration irrégulière.

Malgré l'adoption de différentes lois et divers traités, les pays européens continuent à traiter la migration au niveau national dans un désordre ahurissant.

2.3. Programmes relatifs à la mobilité internationale du travail qualifié

Le débat sur les avantages et les coûts de la migration des élites a fait couler beaucoup d'encre. Il faut reconnaître que ce genre de migration coûte cher aux finances et à l'économie marocaine. Cependant, on ne peut que s'étonner de l'absence d'une politique migratoire digne de ce nom dans le cas marocain. Alors que le nombre d'étudiants marocains qui poursuivent leurs études à l'étranger augmente et que la proportion de ceux qui ne reviennent pas s'accroît, les responsables marocains semblent ignorer le problème, ce qui démontre le manque d'initiatives et d'études concernant le coût de cette nouvelle mobilité internationale, son impact sur l'économie, son organisation... De deux choses l'une : soit les autorités marocaines encouragent le départ des étudiants marocains à l'étranger sans envisager leur retour en laissant faire, l'idée étant alors de lutter contre le chômage des diplômés dans certains secteurs et, en même temps, tirer les bénéfices d'un éventuel "rayonnement" international et d'un lobby en faveur du Maroc en profitant de tous les avantages que l'option "diaspora" permettrait, soit les autorités marocaines luttent contre la fuite des cerveaux et, dans ce cas, elles mobilisent les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. Force est de constater qu'à la lecture des initiatives prises par les autorités marocaines, ni l'une ni l'autre des deux options n'a été clairement identifiée. On peut penser à une troisième option qui serait tout simplement le manque de vision claire sur la façon de traiter cette nouvelle forme de mobilité.

Les autorités marocaines ont pris deux initiatives : la première est liée au programme TOKTEN (transfer of knowledge through expatriate nationals ⁵) lancé au Maroc en 1993 ; la deuxième est celle prise par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en collaboration avec le ministère délégué chargé des Ressortissants marocains à l'étranger en 2004 concernant le programme FINCOME (Forum international des compétences marocaines résidant à l'étranger).

Le programme TOKTEN

⁵ Transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés.

Le programme TOKTEN lancé par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) a pour vocation d'identifier le potentiel scientifique marocain à l'étranger⁶ et son « objectif [...] est d'appuyer les efforts du gouvernement pour renforcer les capacités techniques dans les secteurs et institutions clés, la mise en place d'un mécanisme qui permette à des spécialistes marocains de contribuer effectivement au développement économique et social du pays » (Bouoiyour, 19996). Il s'agit de transférer la technologie étrangère par le biais des scientifiques expatriés en diffusant la production scientifique nationale à l'étranger, en participant de manière active à la recherche scientifique nationale et en multipliant les activités d'expertise au profit du Maroc. L'idée est séduisante et le bilan global de ce programme à travers le monde a donné des résultats encourageants⁷.

Dans le cas marocain, malheureusement, le programme n'a pas donné les résultats escomptés. Ces derniers sont plutôt timides et restent, au demeurant, très en deçà des objectifs recherchés. On peut citer à titre d'exemple la mise en place d'un annuaire des compétences marocaines⁸ ainsi que la constitution d'un groupe de recherche très actif en génie industriel qui s'est constitué grâce aux rencontres TOKTEN.

Le programme FINCOME

Les objectifs du programme FINCOME sont les suivants :

- Soutien à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation induisant une amélioration du système de la recherche.
- Transfert de technologie et de savoir-faire.

⁶ Le document du projet TOKTEN a été signé par le PNUD et le ministère des Affaires étrangères le 8 janvier 1990. La première rencontre de TOKTEN a eu lieu en juillet 1993 à Rabat à laquelle ont participé 300 scientifiques marocains dont 180 résidant à l'étranger. La seconde rencontre a eu lieu en juillet 1994 à Casablanca et a été organisée par l'Office national de développement des aéroports. Une troisième et dernière rencontre a eu lieu au mois de juillet 1996. Organisée par le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération en collaboration avec le Centre royal de télédétection spatiale et le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN), 180 chercheurs et scientifiques marocains dont 38 expatriés y ont participé (Bouoiyour, 1996). Voir également le document officiel du ministère de l'Enseignement supérieur de la Formation des Cadres et de la recherche Scientifique FINCOME, 2004.

⁷ Rappelons que le PNUD a démarré ce programme en 1977. Actuellement, il existe dans une cinquantaine de pays.

⁸ Cet annuaire nous a permis de lancer l'association Savoir & Développement.

- Aide à l'expertise, à l'élaboration de stratégies sectorielles et de développement et à l'évaluation des projets et programmes de recherche.
- Attraction de l'investissement et du partenariat d'affaires.
- Synergie entre compétences locales et celles des ressortissants marocains à l'étranger notamment à travers les réseaux de recherche.
- Contribution au renforcement de la coopération bilatérale.

La mise en œuvre de ce programme suppose la mise en place d'une structure stable et opérationnelle. L'implication de l'État paraît évidente pour que cette initiative puisse éclore et surtout pour qu'elle soit pérenne. Comme on peut le remarquer, les objectifs sont louables. Il est évidemment très tôt pour juger de l'aboutissement de ce programme puisqu'il a été mis en place en 2004 et est entré en application en 2007. Cependant, les premiers résultats ne sont pas très encourageants. En effet, on se trouve aujourd'hui face, d'un côté, à une demande d'expertise très importante de la part d'entreprises marocaines dans des domaines précis (technologie de pointe, management et marketing...) et, de l'autre, à une offre de service faible de la part de la diaspora⁹. Dans le domaine de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, il semblerait que le programme démarre lentement mais sûrement. Au-delà, il nous semble que les autorités marocaines n'ont pas encore trouvé les bons outils pour mobiliser la diaspora.

De leur côté, les pays d'accueil ont aussi compris l'importance de ce levier et ont essayé de mettre en place des politiques migratoires fondées sur la diaspora "à capital humain qualifié". Ainsi, la France a institué un ambassadeur itinérant du co-développement qui s'appuie sur les réseaux diasporiques pour faire aboutir les projets de coopération dans quatre pays africains, dont le Maroc. Après avoir rompu avec une approche délibérément axée sur les flux migratoires, le concept de co-développement est conçu aujourd'hui comme « le moyen privilégié de sortir de la contradiction qui existe entre le recours à une immigration de main-d'œuvre, dont le niveau de recrutement semble devoir augmenter, et les nécessité du développement des pays d'origine » (Cour des Comptes, 2004).

⁹ Dans ce cas soit la diaspora est mal informée, soit les mécanismes et les incitations mises en place ne sont pas efficaces. D'où le problème latent et récurrent qu'on trouve au Maroc relatif à la gouvernance.

3. Transferts de fonds et développement : altruisme ou égoïsme

3.1. Bref rappel théorique

Les motifs qui poussent les migrants à envoyer de l'argent dans leur pays d'origine sont divers, mais on peut en distinguer trois motivations principales.

Premièrement, les motifs altruistes : les envois de fonds sont effectués par le migrant pour améliorer le bien-être de la famille restée au pays. Ces transferts sont corrélés positivement au revenu du migrant et négativement au revenu de sa famille non migrante. Cependant, des études récentes ont montré que les transferts pour motifs altruistes diminuent avec le temps et la distance.

Deuxièmement, les motifs d'égoïsme pur : le migrant cherche à satisfaire ses propres intérêts. Dans ce cas il transfère son argent pour au moins trois raisons. D'abord parce qu'il compte hériter du patrimoine de la famille non migrante. Le montant des transferts dépendra de la valeur future de l'héritage. Dans ce cas, un minimum de transferts de fonds est garanti. Les parents du migrant encouragent les transferts en offrant des "récompenses" sous forme de terres ou d'autres actifs. Il s'agit là d'une pure stratégie d'investissement de la part du migrant. Ensuite, le migrant transfère des fonds pour des motifs d'investissements : immobiliers (achat des propriétés, de terres...) ou mobiliers (actifs financiers...). La famille restée au pays entretient et prend soin de ses biens pendant la période de migration. Dans ce cas, une partie des transferts peut être utilisée en échange de services rendus par la famille du migrant. Enfin, le migrant peut envoyer des fonds à destination de son pays d'origine parce qu'il a l'intention d'y revenir un jour et/ ou de s'y installer définitivement. Ce qui favorise là aussi l'investissement.

Troisièmement, les motifs de coassurance : il s'agit d'une stratégie efficace adoptée par la famille dans le sens où cette dernière envoie quelques-uns de ses membres à l'étranger pour travailler, les autres restant au village. Si le revenu de ceux qui n'ont pas émigré diminue, la famille peut profiter des envois d'argent de ceux qui ont émigré. En effet, il s'agit d'un arrangement contractuel implicite entre le migrant et sa famille. Cette dernière « investit » dans l'éducation et la subsistance du migrant dans le pays d'origine et finance les coûts de la migration (coûts de voyage et de subsistance dans le pays d'accueil jusqu'à ce que l'émigré trouve un travail stable). En contrepartie, l'émigré doit dans un premier temps soutenir la

famille en envoyant une partie des revenus obtenus dans le pays d'accueil. Ces nouvelles ressources vont permettre à la famille restée dans le pays d'origine d'améliorer sa consommation et d'entreprendre de nouveaux projets. Dans un deuxième temps, le migrant doit financer les coûts d'une éventuelle migration d'autres membres de sa famille. Ce contrat implicite de coassurance se base sur deux éléments : l'investissement et le risque. Les coûts d'éducation et de subsistance des futurs émigrés sont à la charge de la famille, qui attend par la suite des transferts d'argent dont le montant dépendra bien sûr du niveau d'instruction des émigrés. Les membres de la famille du migrant doivent être solidaires pour faire face aux divers risques : mauvaises récoltes, et donc insécurité des revenus agricoles, fluctuations des prix, recherche initiale de travail dans le pays d'accueil, chômage...

Par ailleurs, des études récentes ont montré que plus les conditions d'investissement dans le pays d'origine sont favorables — y compris l'infrastructure, le taux d'inflation, l'accès à la terre, le rapatriement des profits, la sécurité des investissements — plus le montant des transferts des émigrés est élevé.

3.2. Le cas du Maroc

Qu'en est-il exactement dans le cas marocain ? La réponse à cette question est fondamentale étant donné le poids des transferts de fonds dans l'économie marocaine. Il s'agit pour les responsables politiques de savoir comment pérenniser ces transferts, comment anticiper leurs tendances futures. Il est admis que les transferts sont moins volatiles que les investissements directs étrangers, mais qu'en est-il pour le Maroc ?

Une autre question, non moins importante, est celle relative à l'utilisation des sommes transférées. C'est la relation entre transferts de fonds et croissance. Autrement dit, comment peut-on canaliser les transferts pour qu'ils produisent des effets de débordement ou des effets induits (spillovers) tels que les investissements directs étrangers ? Là aussi cette question est cruciale pour les économies des pays d'origine. Cette question est aussi importante pour les pays d'accueil dont le souci majeur est de réduire "certains" flux migratoires, en provenance de "certains" pays. La bonne utilisation des transferts de fonds offrirait-elle l'occasion d'une coopération plus poussée entre les pays émetteurs et récepteurs de main-d'œuvre pour une « migration choisie » ?

Les études que nous avons menées aboutissent à des résultats intéressants dans le cas du Maroc (Bouoiyour et al ; 2008) . Premièrement, les transferts de fonds sont plus affectés par la croissance des revenus (ou salaires) dans le pays de résidence (européens en général et la France en particulier) que par la croissance au Maroc. Plus les revenus du migrant dans le pays d'accueil augmentent, plus les montants transférés ont tendance à croître. On vérifie ainsi les motifs résultant de l'altruisme.

Deuxièmement, on a aussi pu mesurer la relation entre, d'une part, les transferts et la croissance marocaine (dans le sens croissance/ transferts) et, d'autre part, les transferts et la croissance européenne (toujours dans le sens croissance/transferts). On trouve ainsi que l'impact de la croissance marocaine sur les transferts (quoique faible) est immédiat, alors que l'impact de la croissance du pays hôte agit avec deux années de retard. Ce dernier impact est cependant très fort. Les deux corrélations précédentes permettent de vérifier bel et bien le motif résultant de l'altruisme. Elles permettent aussi d'anticiper les transferts des ressortissants marocains en fonction de l'évolution des économies marocaine et européenne. Cela est très important pour la mise en place des politiques économiques par les autorités marocaines, d'autant plus que nous montrons que la croissance économique marocaine est intimement liée à celle de l'Europe: relation de court terme (causalité), mais aussi de long terme (cointégration).

Troisièmement, pour quantifier l'impact des transferts de fonds des ressortissants marocains sur la croissance économique du Maroc, nous avons décomposé cette dernière en deux éléments : la consommation et l'investissement. Quand les transferts affectent la consommation, on parle d'altruisme ; quand ils affectent l'investissement, on parle d'égoïsme ou d'intérêt personnel. Notre étude montre que ces derniers affectent en même temps la consommation et l'investissement, mais que sur une longue période c'est en général l'effet sur l'investissement qui l'emporte. On peut donc parler d'égoïsme et non d'altruisme. Ce résultat est cependant très ambigu car une grande part de l'investissement est affectée à l'immobilier, considéré justement par certains auteurs comme un motif d'altruisme (Bougha-Hagbe 2004). En effet, l'investissement immobilier des émigrés marocains au Maroc (qui n'est pas lié à la forte spéculation immobilière que connaît le pays actuellement) démontre l'attachement de ces derniers à leur pays d'origine.

D'après une étude effectuée par le Haut Commissariat au Plan en 2007, 56 % des ressortissants marocains à l'étranger ont réalisé au moins un investissement au Maroc ou

dans leur pays d'accueil et près de 87 % de ces investissements ont été effectués au Maroc, principalement dans l'immobilier (HCP, 2007). Pour confirmer ce phénomène de solidarité, cette étude montre que 53 % des émigrés marocains se sont impliqués dans le développement économique de leur commune d'origine, en finançant au moins un équipement collectif (des lieux de culte, de l'alimentation en eau potable, des routes et des projets d'électrification rurale). Par ailleurs, et selon la même étude, 94 % de migrants marocains effectuent des transferts de fonds réguliers vers le Maroc ; 34 % affirment transférer plus du tiers de leur revenu et 40 % un peu moins du quart.

.Dans le même ordre d'idées, une étude de la Fondation Hassan II réalisée en 2004 permet de constater qu'en moyenne les transferts de fonds opérés par les Marocains résidant à l'étranger en direction de leur région d'origine sont supérieurs à ceux effectués vers d'autres régions (Fondation Hassan II, 2005).

Ces études, comme tant d'autres, confirment la régularité des transferts et l'attachement des migrants marocains à leur famille restée au pays. Cette source de revenu, indispensable pour les finances publiques, n'est donc pas près de se tarir. Encore faut-il savoir l'utiliser de manière efficace. D'ailleurs, l'investissement productif des travailleurs marocains à l'étranger dans leur pays d'origine ne dépasse pas 7 %. L'essentiel de l'investissement est donc effectué dans l'immobilier. Il est vrai que l'immobilier fait vivre une bonne partie des travailleurs marocains sans qualification, sans parler de ses effets sur les autres secteurs. Il permet aussi l'accès à l'habitat décent pour les membres des familles des émigrés restés dans le pays d'origine. Le changement de paysage dans certains petits villages marocains dû aux constructions bâties par les émigrés est éloquent. À ce niveau, l'exemple de l'Espagne est intéressant et peut être source d'enseignements. Le "boom" immobilier dans les années 1960 a permis de drainer vers ce pays des flux touristiques importants grâce en partie aux transferts des migrants espagnols qui souhaitaient posséder un bien dans leur pays et qui étaient souvent eux-mêmes les clients des investissements qu'ils avaient permis de réaliser. Les Portugais ont procédé de la même manière (Cour des comptes, 2004). Ces expériences sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont en phase avec les programmes gouvernementaux prévus pour 2010¹⁰.

¹⁰ Le Maroc a mis en place un programme très ambitieux pour accueillir 10 millions de touristes en 2010.

Les conclusions de nos études montrent que les deux motifs (altruisme et égoïsme) coexistent dans le cas marocain. On peut parler dans ce cas d'égoïsme éclairé ou d'altruisme impur. Puisque l'essentiel des transferts d'argent effectués par les émigrés marocains est affecté à l'immobilier, et ce depuis fort longtemps, les responsables marocains auraient pu trouver des mécanismes pour réorienter cette épargne vers des secteurs jugés prioritaires tels que les nouvelles technologies de la communication et de l'information, l'électronique, l'externalisation et la délocalisation, le tourisme... Force est de constater que les autorités marocaines n'ont pas pu ou pas su utiliser cette manne à bon escient et qu'une bonne partie de cette épargne sert plutôt à alimenter le système bancaire marocain. En 2000, par exemple, l'épargne des ressortissants marocains à l'étranger représentait 38 % du montant global des dépôts à vue et à terme du système bancaire du Maroc.

En 2001, on a assisté à une explosion des transferts de fonds (plus 60 %). Cela est certes dû à la conjonction de plusieurs éléments, en particulier les attentats du 11 septembre 2001 qui ont déclenché une certaine panique chez les émigrés marocains. Il faut cependant rappeler que ce phénomène n'est pas propre au Maroc puisqu'on le retrouve dans plusieurs pays d'émigration tel que le Pakistan, par exemple. De même, la mise en place de l'euro a déconcerté bon nombre de Marocains résidant à l'étranger, qui ont préféré "mettre à l'abri" leurs économies en les envoyant au Maroc. Enfin, il faut prendre en considération les transferts des primo-arrivants dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne, Italie particulièrement) qui sont jeunes, dynamiques et peu instruits. En effet, des études récentes ont montré que les transferts sont inversement proportionnels au niveau d'instruction (Bouoiyour et al. 2003) et à l'ancienneté dans le pays d'accueil. Plus le migrant est instruit, moins il envoie de l'argent¹¹.

Par ailleurs, il faut reconnaître que le climat des affaires s'est globalement et sensiblement amélioré au Maroc, même si des efforts importants sont encore nécessaires pour lutter contre la corruption. De manière plus générale, la gouvernance et les institutions doivent être sérieusement revues pour que le Maroc puisse attirer plus d'investissements provenant des Marocains résidant à l'étranger. Les études que nous menons actuellement montrent que le Maroc ne profite pas assez des investissements des émigrés marocains les plus productifs, c'est-à-dire ceux à forte valeur ajoutée et provenant de la diaspora instruite.

¹¹ Cette question n'est cependant pas tranchée dans la littérature économique.

4. Diaspora et développement

4.1. Quelques aspects théoriques

Les développements récents de la théorie économique soulignent le rôle potentiel d'augmentation de la croissance que jouent les connaissances, le capital humain et la recherche et développement, ce qui ouvre la voie à l'apparition de rendements d'échelle croissants et d'externalités positives. L'existence d'infrastructures de communication ainsi qu'un taux de qualification élevé de la main-d'œuvre constituent l'une des caractéristiques de cette nouvelle économie. L'économie géographique quant à elle insiste sur la proximité des externalités et sur les possibles grâce aux regroupements d'agents économiques dans des zones géographiques délimitées, lesquels partagent leurs savoirs et des ressources communes. L'idée est de mutualiser le risque lié aux activités de recherche et développement, d'accéder plus facilement à un bassin de main-d'œuvre qualifiée tout en diminuant les coûts de transaction. Cette concentration génère des rendements d'échelle croissants et donne naissance à des Technoparc, à des technopoles ou à des sites divers. Ce sont là les caractéristiques des secteurs de haute technologie consommateurs de main-d'œuvre hautement qualifiée.

Ces concentrations, soutenues par les institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, sont plus l'apanage des pays industrialisés que des pays en voie de développement (Meyer, 2004). Cependant, les réseaux diasporiques permettent de troubler ce fonctionnement, en permettant aux pays du Sud de profiter de ces externalités. La "délocalisation" d'une partie des activités via la diaspora permet aux pays du Sud d'accéder plus facilement à des technologies de pointe et à un savoir-faire originaire du Sud et accumulé au Nord. Cette diffusion de la connaissance et cet ensemencement scientifique vont à l'encontre de la polarisation qui caractérise l'évolution actuelle de l'économie au niveau mondial.

Par ailleurs, la nature du capital humain en tant que facteur mobile ainsi que l'émergence de la nouvelle vague de mondialisation qui tend à agglomérer le capital humain là où son allocation est la plus rémunérée conduisent naturellement la littérature récente à s'interroger sur l'impact des migrations de ce capital sur le revenu et la croissance économique du pays de départ.

Or, la question de savoir si la migration des élites ou des compétences est préjudiciable au bien-être des populations sédentaires des pays d'émigration a longtemps occupé une large place dans la littérature du développement. En effet, les travaux concernant l'émigration de la force de travail qualifiée, vue comme une fuite des compétences des économies les moins développées vers les économies les plus développées, avaient assez unanimement avancé, dans le sillage de Jagdish Bhagwati et Koichi Hamada, l'idée selon laquelle la fuite des compétences (brain drain) est défavorable au développement de l'économie du pays de départ (Bhagwati, 1974). Les principaux arguments justifiant cette position sont liés à différents types d'externalités qu'induit la migration du capital humain et qui sont imposées à la population qui reste dans le pays d'origine.

En effet, J. Bhagwati et K. Hamada montrent que l'émigration des travailleurs les plus qualifiés engendre une externalité fiscale associée à une distorsion du système fiscal optimal, et cela à deux niveaux²⁶. D'une part, sachant que les travailleurs les plus qualifiés sont les mieux rémunérés, le gouvernement perd en termes de revenu fiscal suite à leur départ, ce qui affecte le potentiel de la redistribution des revenus. De même, l'investissement en termes d'éducation et de formation présente un coût important pour les pays en développement qui ne peuvent recevoir les bénéfices

en retour dès lors que la migration des travailleurs qualifiés se matérialise. D'autre part, d'après la théorie de la croissance endogène, la migration des compétences impose une externalité dont la source réside dans la réduction du stock de capital humain local disponible pour les générations présentes et futures. Cela implique alors un effet négatif sur le revenu des travailleurs non émigrés ou sur le taux de la croissance du pays de départ. De plus, le travail qualifié est un facteur instrumental tant pour l'attraction des investissements étrangers que pour la capacité d'assimilation et d'absorption des externalités technologiques, ou encore pour le succès de l'adoption de technologies étrangères. Par ailleurs, l'argument selon lequel la fuite du capital humain est défavorable au développement du pays d'origine a été traité analytiquement aussi bien dans le cadre de la nouvelle théorie de croissance endogène qu'en intégrant la complémentarité dans la fonction de production du travail qualifié et du travail non qualifié ainsi qu'à un niveau micro-économique.

Miyagiwa (1995), par exemple, montre qu'en présence des rendements croissants de l'éducation, l'émigration des travailleurs très qualifiés peut conduire à une baisse du revenu des travailleurs à qualifications intermédiaires, que ces derniers émigrent ou non. Cet auteur

montre que sous certaines conditions le revenu national du pays de départ peut être inférieur à celui qui prévaudrait en l'absence de migration. C'est ainsi que l'exode des compétences a été identifié comme un sérieux problème contre lequel les politiques devaient agir. Jusqu'à la fin des années 1980, les politiques nationales et internationales se sont plutôt focalisées sur les contre-mesures à prendre afin de réguler le flux des compétences, mais elles échouèrent à produire des solutions effectives et réalisables.

Tout récemment, ces modèles et analyses portant sur l'impact négatif de la migration du capital humain ont cédé peu à peu la place à des modèles et études visant à identifier des canaux de transmission potentiels à travers lesquels l'option de la migration ainsi que les éventuels transferts d'argent pourraient constituer une ressource non négligeable dans le processus de développement des pays de départ. Plus particulièrement, une nouvelle littérature a vu le jour avec Andrew Mountford (1997), Docquier, Rapoport (1997), Stark, Helmenstein et Prskawetz (1997), Stark et Wang (2002) et Vidal et Beine (1998) tendant à démontrer que des effets positifs nets potentiels sur l'accumulation de capital humain et la croissance peuvent être associés à l'option de la migration du capital humain³³. Par conséquent, l'effet défavorable de la fuite des compétences peut être totalement inversé. C'est alors que le terme "brain drain" (fuite de cerveaux) devient "brain gain" (gain des cerveaux).

En effet, dans cette nouvelle littérature, il est suggéré que le brain gain pourrait être associé à l'impact incitatif que constitue la perspective de la migration sur la taille de la formation du capital humain dans un environnement d'incertitude. L'idée générale sous-jacente est qu'en général dans les économies pauvres le rendement net du capital humain tend à être limité, ce qui inhibe les incitations à investir dans l'éducation et la formation. Cependant, les économies ouvertes offrant des possibilités de migration rendent l'acquisition du capital humain plus attractive car la rémunération des travailleurs qualifiés est supérieure dans les pays développés, ce qui peut donner lieu, in fine, à un accroissement du niveau moyen du capital humain de la population restante.

Selon cette nouvelle littérature, dans un contexte d'incertitude et d'aptitudes individuelles hétérogènes, deux effets de la fuite des compétences sont mis en évidence : un effet incitant naturellement à la formation de capital humain et qui joue ex ante, et un effet plutôt de fuite au sens strict et qui se manifeste alors ex post avec le départ effectif des compétences. La migration du capital humain peut être globalement bénéfique pour le pays d'origine lorsque

l'effet incitatif domine l'effet de fuite en compensant l'impact direct négatif de l'exode des compétences sur le stock du capital humain du pays considéré.

Au cours des années 1960 Herbert Grubel et Anthony Scott avançaient déjà que si la migration du capital humain présente un coût social à court terme, il est néanmoins possible que ce dernier puisse, sous certaines conditions, être largement compensé à long terme, au travers de potentiel des transferts de fonds et des impacts bénéfiques émanant des réseaux de la diaspora³⁵. En effet, il y a deux façons de réaliser le brain gain, soit par le retour des expatriés dans leur pays d'origine (option "retour"), soit par leur mobilisation en les associant à distance au développement de leur pays d'origine (option "diaspora").

L'option "retour" a été réalisée avec succès dans divers pays nouvellement industrialisés tels que Singapour, Taiwan, Hong Kong et Corée.

Les résultats théoriques de la nouvelle littérature corroborent donc l'argument d'Herbert Grubel et Anthony Scott et suggèrent que l'impact de l'émigration sur les économies du pays d'origine pourrait être plutôt positif (Grubel et Scott, 1969). Par conséquent, en termes de politiques économiques, ces travaux incitent tout naturellement les pays en développement à ouvrir leurs frontières et à autoriser la perspective des migrations afin de maximiser les effets positifs de cette dernière. Cependant, en dépit des prémisses théoriques des modèles présents, la robustesse des rares études empiriques relatant l'effet incitatif de la perspective de migration sur la formation du capital humain reste encore sans conclusion définitive **37**.

4.2. Réseaux diasporiques marocains

Les récentes ouvertures politiques et les réformes économiques que connaît le Maroc aujourd'hui semblent amorcer une nouvelle dynamique qui a favorisé un foisonnement d'initiatives et d'associations dans tous les domaines de la vie courante. Le domaine de la recherche scientifique n'échappe pas à la règle.

Cependant, des problèmes de fond sont omniprésents et le chemin qui reste à parcourir est long et sinueux. Au-delà, une véritable politique publique de recherche scientifique doit être mise en œuvre (Bouoiyour, 2001). Quoi qu'il en soit, de plus en plus de chercheurs d'origine marocaine, vivant dans les quatre coins du monde, expriment leur souhait de participer à la

recherche nationale. Organisés en associations et en raison du manque d'informations et de coordination

entre ces différentes organisations, il paraît délicat de les appréhender et de cerner de près leurs activités. Pour cette raison, et dans le cadre de la présente étude, nous nous sommes fixé un certain nombre de critères pour parler véritablement de réseau diasporique. Ainsi, les associations que nous avons approchées devaient répondre aux critères suivants :

-elles doivent s'auto-organiser;

-elles doivent s'orienter de manière claire et active vers leur pays d'origine, à savoir le Maroc;

- elles doivent avoir des projets bien définis de transfert de technologie (création d'entreprises innovantes au Maroc ou en joint-venture ; intervention dans le domaine de l'enseignement supérieur...).

Ces critères avaient pour but d'écartier des associations ou des réseaux peu crédibles. La plupart des associations retenues dans notre échantillon avaient pour but de favoriser le transfert scientifique et technologique en direction du Maroc et de créer une base de données de compétences marocaines à l'étranger.

Deux types de projets sont globalement soutenus : ceux qui allient les scientifiques marocains de l'étranger et ceux restés au pays (généralement des universitaires). Il s'agit de projets académiques standards du type "actions intégrées" (soutenues par le gouvernement marocain et les gouvernements étrangers) dans lesquels les associations diasporiques jouent un rôle majeur. D'autres actions concernent des projets régionaux (par exemple une région française et une marocaine). Les associations jouent un rôle de facilitateur, elles essaient aussi de recentrer les projets et de diminuer l'écart qui peut exister entre les responsables marocains et étrangers quant à la compréhension des tenants et des aboutissants de certains projets.

Le deuxième type de projets concerne l'aide aux entreprises marocaines -surtout les petites et moyennes entreprises (PME) - et certains organismes gouvernementaux, l'idée étant d'aider les PME non seulement à innover, mais aussi à trouver des partenaires pour innover. Il s'agit d'apprendre aux PME à innover de manière rentable en misant sur la construction de réseaux de compétences entre les partenaires de différents secteurs et entre les PME et les grandes entreprises comme Omnium Nord-Africain (ONA), par exemple, ou les offices

d'État tels que l'Office chérifien des phosphates (OCP), l'Office national d'électricité... L'autre pôle d'intérêt de ces associations est la collaboration avec les institutions nationales responsables de la recherche scientifique, l'idée étant de construire des groupes de travail pluridisciplinaires et multisectoriels associant responsables d'associations scientifiques, d'entreprises, d'instituts de recherche et d'universités pour réfléchir en commun à la mise en place d'une véritable politique des sciences et de la technologie.

Encadre 1 : Réseaux diasporiques marocains

Parmi les associations les plus dynamiques, on peut citer :

* **Savoir & Développement**, association qui a vu le jour en 1999 à l'université de Pau, son but étant le transfert de technologie vers le Maroc. Dès son lancement, elle regroupait plus de 200 experts à travers le monde.

* **Regroupement des biologistes marocains au Canada (RMBC)**. Le but est de regrouper tous ceux qui œuvrent dans le domaine des sciences biologiques et les disciplines annexes tout en favorisant les échanges entre le Canada et le Maroc.

* **Caravane – Marocains des Grandes Écoles**, trait d'union entre le Maroc et la France.

* **BIOMATEC – Association marocaine de biologie**.

* **Maroc-Entreprendre**.

* **Réseau international des talents marocains (RITM)**.

* **Migration et Développement**, une association qui joue un rôle important dans la mise en place et le financement de microprojets surtout dans la région marocaine du Souss. Elle est parmi les rares associations à être reconnue par l'Union européenne. Elle a ouvert un bureau en Algérie et a même été citée dans les manuels de géographie en France.

* Par ailleurs, un groupement d'associations est en train de mettre en place un Forum annuel science, innovation et entrepreneuriat au Maroc (FASCIEM) qui réunira toutes les associations marocaines installées à l'étranger opérant dans le domaine des sciences et de la technologie. C'est un projet qui s'inscrit dans la logique de la création des pôles de compétitivité à même de moderniser et de dynamiser l'économie marocaine à travers des partenariats ciblés entre l'université, les collectivités locales, les entreprises et les acteurs de la société civile.

Ces initiatives, pour importantes qu'elles soient, demeurent dispersées et n'ont pas été assez soutenues par les autorités. Ces différents réseaux ne sont pas encore arrivés à maturité et le soutien des autorités s'avère indispensable, même s'ils doivent garder leur autonomie. Dès lors, la question qui se pose est celle de la capacité des autorités à mobiliser la diaspora et à

trouver les moyens adéquats pour l'intégrer réellement dans le processus de développement. Le nombre d'interlocuteurs opérant dans le champ de la diaspora ne cesse d'augmenter (voir encadré 1). Outre les organismes cités précédemment (Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, Fondation Mohammed V pour la Solidarité, ministère des Ressortissants marocains à l'étranger, Conseil de la communauté marocaine à l'étranger), il existe pléthore d'interlocuteurs étatiques qui interviennent dans la sphère de la diaspora hautement qualifiée. Citons, parmi d'autres, les universités, le Centre national de la recherche scientifique et technique (CNRST), le ministère de l'Enseignement et de la Recherche scientifique et l'association marocaine pour la recherche-développement R&D Maroc, ce qui est a priori dans la logique des choses, à condition qu'un minimum de coordination soit garanti. La liste est longue, car on peut y ajouter le ministère de l'Industrie mais aussi la Direction des investissements étrangers (DIE). Cet engouement soudain et sans précédent pour la diaspora pose réellement et avec acuité le problème de la gouvernance soulevé précédemment.

Certes, le Maroc a mis en place des réformes multiples dans le domaine de la migration, mais aussi dans des domaines très variés. Toutefois, l'effectivité des ces réformes n'est pas avérée, et on constate un écart béant entre les lois et leur application.

L'administration est par trop centralisée, de sorte que le système de pilotage se trouve bloqué. De fait, la plupart du temps la diaspora se trouve en opposition frontale par rapport à des comportements anciens et ancrés dans la société du pays d'origine. Cela est d'autant plus troublant que le Maroc accuse un retard cuisant dans le domaine des sciences et de la technologie, là où justement la diaspora peut jouer un rôle décisif pour combler cet écart. Quelques données permettent de s'en rendre compte. Le nombre de publications scientifiques est de 400 par an. De même, le nombre de brevets déposés à l'Institut marocain de la propriété intellectuelle (IMPI) ne dépasse pas, bon an mal an, 400. Certes, le Maroc est classé troisième au niveau du continent africain, derrière l'Afrique du Sud et l'Égypte, mais il est loin des pays développés, où le nombre de brevets et de publications se comptent par milliers¹². Et c'est là où la diaspora marocaine peut jouer pleinement son rôle en renversant cette tendance et en diminuant cet écart qui ne cesse de se creuser, à condition que des incitations soient trouvées et que des instruments adéquats soient utilisés pour "optimiser"

¹² Les 200 membres et sympathisants de la seule association Savoir & Développement, que nous avons fondée, ont publié plus d'articles scientifiques et ont déposé plus de brevets que l'ensemble de la population marocaine vivant au Maroc.

son implication. Le Maroc peut profiter, à l'instar de l'Inde ou de la Chine, aussi bien du capital humain qu'incarnent les émigrés marocains diplômés que du capital social qu'ils ont pu constituer grâce à leur insertion dans les réseaux économiques et politiques des pays d'installation.

Encadré 2 : Les organismes opérant dans les champs de la diaspora

- * Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, dont le rôle premier est d'aider les migrants marocains à résoudre les problèmes rencontrés dans les pays hôtes ou au Maroc.
- * Fondation Mohammed V pour la Solidarité, dédiée à l'accueil des migrants lors des vacances d'été au Maroc.
- * Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, dont le rôle est la mise en place d'une politique publique consacrée à la migration tout en coordonnant les actions des autres intervenants.
- * Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), dont le rôle est de proposer des actions stratégiques concernant la problématique de la diaspora et surtout celle hautement qualifiée.
- * R&D Maroc, association marocaine Recherche-Développement consacrée à l'exécution du programme FINCOME (stratégie nationale pour la mobilisation des compétences des Marocains résidant à l'étranger), surtout de son volet expertise au niveau des entreprises.
- * Centre national de la recherche scientifique et technique (CNRST) chargé de l'exécution du programme FINCOME, surtout de son volet expertise au niveau des universités.
- * Direction des investissements étrangers (DIE), chargé de la mise en place d'un réseau de compétences marocaines à l'étranger pour promouvoir l'essor économique du pays.
- * Ministère de l'Industrie.
- * Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Il faut cependant reconnaître que les autorités marocaines ont fourni des efforts importants dans ce sens. Ainsi, la part des dépenses de recherche et développement dans le produit intérieur brut est passée de 0,3 % en 2000 à 0,79 % en 2005. Malgré ces efforts, la recherche scientifique ne constitue pas une priorité pour les autorités publiques. Elle se caractérise par le manque d'intégration de ses différentes composantes et l'absence de relation entre le système d'innovation et le système productif. À cela s'ajoute la faible production scientifique des principaux centres de recherche regroupés essentiellement au sein des universités. Les enseignants universitaires se consacrent plus à l'activité d'enseignement qu'à celle de recherche. Il est vrai que l'accroissement exponentiel du nombre d'étudiants inscrits dans les universités marocaines laisse peu de répit aux enseignants pour se consacrer à la recherche, d'autant plus qu'elle n'est pas valorisée. L'absence de statut de chercheur et la non-prise en

considération des activités scientifiques (publications, projets de recherche...) dans la carrière des enseignants-chercheurs n'arrangent guère la situation. Certes, la nouvelle loi concernant l'avancement de la carrière des enseignants-chercheurs a essayé de pallier ces problèmes, mais elle est trop insuffisante pour motiver les enseignants à poursuivre leurs activités de recherche. Par ailleurs, les grands groupes industriels comme le groupe ONA ou les offices de l'État tel l'Office chérifien des phosphates, qui pratiquent de la recherche scientifique, sont peu nombreux et peu ouverts sur les autres composantes de la société, de sorte que la recherche n'a pas d'effet sur le processus d'apprentissage technologique. En somme, il n'y a pas d'effets externes de la recherche scientifique (Bouoiyour, 2006).

5. Conclusion

L'agitation grandissante autour de la problématique de la diaspora enfle de plus en plus dans les milieux politiques marocains. D'aucuns pensent que le recours à la diaspora est de bon augure pour résoudre les difficultés d'un pays en proie à de sérieux problèmes économiques et sociaux. Cependant, ces initiatives ne peuvent être bénéfiques que si elles s'accompagnent d'un changement de gouvernance sans précédent. En effet, le Maroc peut profiter d'externalités technologiques que favorise sa politique d'intégration de la diaspora à condition de développer son propre capital humain. Mais développer le capital humain passe non seulement par des réformes institutionnelles profondes des différents niveaux de formation et d'éducation, mais également par une remise en cause des facteurs de répulsion qui incitent les diplômés et les personnes qualifiées à s'expatrier. Il faut donc faire évoluer de manière conjointe la société et certaines pratiques qui freinent sa vitalité tout en accélérant le processus de réformes.

En ce qui concerne la recherche scientifique, il nous paraît indispensable de l'endogénéiser et de la pérenniser. Ce processus ne peut faire l'impasse sur l'indispensable articulation entre la recherche scientifique, l'université et les entreprises. Il est temps que ces entités qui s'ignorent collaborent et travaillent ensemble. Ces réformes doivent s'accompagner d'une ouverture de plus en plus rapide vers l'extérieur.

Cette ouverture doit se traduire par un encouragement à la délocalisation d'entreprises et surtout de centres de recherche étrangers en valorisant le capital humain existant. Dans le même ordre d'idées, la formation à distance

doit être encouragée ainsi que le partage du savoir et des compétences. La création de diplômes de niveaux intermédiaires ou supérieurs (bac + 2 et bac + 3) avec des mécanismes de compensation, à la lumière de ce qui se passe entre pays européens, doit aussi être encouragée.

La diaspora marocaine qui dispose d'un savoir-faire scientifique et industriel doit être mise à contribution de façon active et durable. Cependant, cette ouverture doit éviter, autant que faire se peut, d'imiter les pays développés en matière de sciences et de technologie. Il n'est pas nécessaire de reproduire les mêmes institutions ni les mêmes schémas, et encore moins de s'attendre aux mêmes effets des politiques suivies. La mise en place d'une sorte de "guichet unique" pour s'occuper des affaires de la diaspora nous paraît aussi indispensable.

La multiplication des acteurs dont le but, avéré ou non, est de satisfaire les revendications des uns et des autres tout en veillant à maintenir un soi-disant "équilibre politique" n'est pas soutenable. En fait, il faudrait inventer un "modèle marocain" basé sur les besoins nationaux et qui préserve les caractéristiques sociétales qui, ici plus qu'ailleurs, forment le socle du pays. Ces dernières peuvent constituer un levier susceptible de faciliter l'intégration du Maroc dans l'économie mondiale. Bref, le développement du Maroc ne peut être qu'endogène, la diaspora, l'épargne des migrants et les transferts de technologie ne sont que des compléments, des facilitateurs, des accompagnateurs qui ne peuvent en aucun cas se substituer à une politique publique claire et crédible.

Bibliographie :

BEINE, Michel ; DOCQUIER, Frédéric ; RAPOPORT, Hillel, (2001), “Brain drain and economic growth : theory and evidence”, *Journal of Development Economics*, vol. 64, n° 1, 2001, pp. 275-289.

BHAGWATI, Jagdish N. ; HAMADA, Koichi (1974), “The brain drain. International integration of markets for professionals and unemployment : a theoretical analysis”, *Journal of Development Economics*, vol. 1, n° 1, 1974, pp. 19-42.

BERRIANE, Mohamed (2003), “Les Marocains résidant en Allemagne”, in : FONDATION HASSAN IPOUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER ; ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *Marocains de l'extérieur*, Rabat : Imp.Edit, 2003, pp. 21-52.

BOUGHA-HAGBE Jacques, 2004, *A Theory of worker's remittances with application to Morocco*. IMF Working Paper. WP/ 04/194, 37 pages.

BOUOYOUR, Jamal (1996), “Activités de recherche et développement au Maroc”, in : ALCOUFFE, Alain ; BÈS, Marie-Pierre (sous la direction de), *Évolution de la R&D et de l'intégration entre les pays maghrébins : essai d'analyse des systèmes nationaux d'innovation dans les zones d'intégration et de coopération*, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996, pp. 91-130.

BOUOYOUR, Jamal (2001), “Réseaux scientifiques et techniques et transfert technologique : quelques éléments d'analyse à travers l'expérience marocaine”, in : *Migration Sud-Nord : la problématique de l'exode des compétences*. Actes du colloque international organisé par la faculté de Droit de Rabat en 2001, « Migration Sud Nord : la problématique de l'exode des compétences », 2003. pp. 100-123. Ed. AMERM – Rabat.

BOUOYOUR, Jamal ; JELLAL, Mohamed ; WOLFF, François-Charles (2003), “Effective costs of brain drain”, *Brazilian Journal of Business Economics*, vol. 3, n° 1, 2003, pp. 6-16.

BOUOYOUR, Jamal (2006) “Migration, Diaspora et développement humain”, in « Le Maroc possible, une offre de débat pour une ambition collective », *Rapport du cinquantenaire*, 2006. Royaume du Maroc. <http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT3-8.PDF>. pp ; 457-583.

BOUOYOUR, Jamal ; EL MOUHOUD, Mouhoud et Joël OUDINET (2008), “Does remittances foster economic growth in Morocco ?”, working paper, Université de Pau, 2008, pages 32.

BOUOYOUR, Jamal (2008), “Why do Moroccan migrants remit? Altruism or enlightened selfishness”, working paper. Université de Pau.

COUR DES COMPTES (2004), L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration. Rapport au président de la République, Paris : Cour des comptes, novembre 2004, www.ccomptes.fr/FramePrinc/frame-rapports.htm.

DOCQUIER, Frédéric ; RAPOPORT, Hillel (1997), "Fuite des cerveaux et formation du capital humain", *Économie Internationale*, n° 79, 3e trimestre 1997, pp. 63-71.

FADLOULLAH, Abdellatif ; BERRADA, Abdellah ; KHACHANI, Mohamed, (200), « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux ». Rapport national: le Maroc, in *Push and Pull factors of international migration : A comparative report*. Luxembourg : Eurostat, 179 pages.

FARGUES, Philippe (2002), « Les politiques migratoires en Méditerranée occidentale : contexte, contenu, perspectives », Paris : INED, 2002 in *Organisation Internationale pour les Migrations, Dialogue 5+5 sur la coopération migratoire en Méditerranée Occidentale, Rencontre Ministérielle de Tunis, 16-17 Octobre 2002*, 26 p.

FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (2003) ; ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, *Marocains de l'extérieur*, Rabat : Imp.Edit, 371 p.

FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (2005), *Marocains de l'extérieur et développement*, Rabat : Éd. Top Press, 179 p.

GRUBEL, Herbert G. ; SCOTT, Anthony, (1969). *The international movement of human capital: Canadian economists*. Grubel, Herbert G. and Anthony Scott *Canadian Journal of Economics*. 2, pp : 375-88.

HAUT COMMISSARIAT AU PLAN (2007), *L'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil*, Rabat : Haut Commissariat au Plan, 2007, 152 pages.

KHACHANI, Mohamed (2004), « Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain ». Publication de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM). Rabat. 2004.

MEYER, Jean-Baptiste (2004), "Les diasporas de la connaissance : atout inédit de la compétitivité du Sud", *Revue Internationale et Stratégique*, n° 65, automne 2004, pp. 69-76.

MOUNTFORD, Andrew (1997), "Can a brain drain be good for growth in the source economy ?", *Journal of Development Economics*, vol. 53, n° 2, August 1997 pp. 287-303.

MIYAGIWA, Kaz (1995), "Scale economics in education and the brain drain problem", *International Economic Review*, vol. 32, n° 3, 1991, pp. 734-759.

STARK, Oded ; HELMENSTEIN, Christian ; PRSKAWETZ, Alexia (1997), "A brain gain with a brain drain", *Economics Letters*, vol. 55, n° 2, August 1997, pp. 227-234.

STARK, Oded ; WANG, Yong (2002), "Inducing human capital formation : migration as substitute for subsidies", *Journal of Public Economics*, vol. 86, n° 1, 2002, pp. 2946.

VIDAL, Jean-Pierre (1998), "The effect of emigration on human capital formation", *Journal of Population Economics*, vol. 11, n° 4, 1998, pp. 489-600.